

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 17/003/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 290/04 (ASA 17/054/2004 du 15 octobre 2004) et sa mise à jour (ASA 17/060/2004 du 7 décembre 2004)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES D'EXÉCUTION

**CHINE**      **Tenzin Deleg Rinpoche (h), responsable religieux**

Londres, le 26 janvier 2005

Selon des informations relayées par l'agence de presse *Xinhua* (Chine nouvelle), Tenzin Deleg Rinpoche, condamné à mort bénéficiant d'un sursis de deux ans, a vu sa peine commuée en réclusion à perpétuité. Amnesty International reste cependant préoccupée par le fait que sa condamnation constitue un grave déni de justice.

Responsable religieux originaire d'une région de tradition tibétaine dans la province du Sichuan, Tenzin Deleg Rinpoche a été condamné à mort le 2 décembre 2002 à la suite d'un attentat à la bombe perpétré à Chengdu, la capitale de la province, en avril 2002. Sa peine était assortie d'un sursis de deux ans. Lobsang Dhondup avait lui aussi été condamné à la peine capitale au cours du même procès pour des infractions comparables. Débouté de son appel le 26 janvier 2003, il a été exécuté sur-le-champ, contrairement aux garanties données par plusieurs hauts fonctionnaires chinois, qui avaient assuré à des diplomates américains et européens que l'affaire ferait l'objet d'un réexamen, et que cette procédure prendrait « *du temps* ». Amnesty International craignait très fortement que Tenzin Deleg Rinpoche ne soit exécuté le 26 janvier 2005, ou peu après cette échéance, qui marquait la fin du sursis dont il bénéficiait.

Amnesty International pense que les procédures dans le cadre desquelles Tenzin Deleg Rinpoche et Lobsang Dhondup ont été jugés étaient loin de satisfaire aux normes internationales d'équité. Ainsi, ces deux hommes auraient été torturés pendant plusieurs mois avant l'ouverture de leur procès, en novembre 2002, et n'ont pas été autorisés à consulter leurs avocats ou à recevoir la visite de leurs proches pendant une période de huit mois. Selon des documents officiels, ils ont tous deux « avoué » leurs crimes ; or, le 2 décembre 2002, lorsque sa condamnation a été prononcée, Tenzin Deleg Rinpoche aurait crié son innocence au tribunal.

**Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels. Amnesty International continuera de surveiller la situation de Tenzin Deleg Rinpoche et d'intervenir en sa faveur en recourant à des méthodes d'action à plus long terme. Dans la dernière série d'appels que vous ferez parvenir, dans la mesure du possible, aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– dites que vous vous réjouissez de ce que Tenzin Deleg Rinpoche n'a pas été exécuté ;

– soulignez que l'arrestation, le procès et la condamnation de cet homme semblent avoir été marqués par de graves dénis de justice ;

– appelez les autorités chinoises à procéder à un réexamen complet des éléments de preuve et des procédures judiciaires qui ont conduit à la condamnation de Tenzin Deleg Rinpoche et de Lobsang Dhondup et à rendre publiques leurs conclusions ;

– selon les conclusions qui émaneront de ce réexamen, exhortez les autorités chinoises à faire bénéficier Tenzin Deleg Rinpoche d'un nouveau procès dans le plein respect des normes internationales d'équité ou à le libérer immédiatement et sans condition.

**APPELS À :**

**Gouverneur de la province du Sichuan :**

**ZHANG Zhongwei** Shengzhang

Sichuansheng Renmin Zhengfu

Duyuanjie

Chengdushi

Sichuansheng 610016

République populaire de Chine

**Formule d'appel :** *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

**Directeur du département de la Justice de la province du Sichuan :**

**ZENG Xianzhang** Tingzhang

Sifating

24 Shangxianglu

Chengdushi 610015 , Sichuansheng

République populaire de Chine

**Courriers électroniques :** [adslscsf@mail.sc.cinifo.net](mailto:adslscsf@mail.sc.cinifo.net)

**Formule d'appel :** *Dear Director, / Monsieur le Directeur,*

**Ministre de la Justice de la République populaire de Chine :**

**ZHANG Fusen**

Sifaju (Ministry of Justice)

10 Chaoyangmen Nandajie, Chaoyangqu

Beijingshi 100020

République populaire de Chine

**Courriers électroniques :** [minister@legalinfo.gov.cn](mailto:minister@legalinfo.gov.cn)

**Fax :** +86 10 65 292345

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,*

*Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.*

*La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*